

2007 B 10556

Grette du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
24 JUIL. 2007

FINANCIÈRE DE PARTICIPATIONS IPPE

N° DE DÉPOT 66692

Société par Actions Simplifiée au capital social de 37.000€

Siège Social : 55, boulevard Haussmann - 75008 Paris

498 018 233 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU
16 JUILLET 2007**

L'an 2007

Le 16 juillet

ING PARCOM PRIVATE EQUITY III FCPR, Fonds commun de placement à risques représenté par sa société de gestion ING Parcom Private Equity SAS, société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros, dont le siège social est sis 55, boulevard Haussmann – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 921 637, elle-même représentée par Monsieur Denis Le Chevallier, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'associé unique de la société FINANCIÈRE DE PARTICIPATIONS IPPE (ci-après, la « **Société** »),

Prend ce jour les décisions suivantes conformément aux dispositions légales et aux stipulations des statuts de la Société :

Première décision

Constatation de la démission de Monsieur Pierre Decré de son mandat de Président de la Société

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre Decré de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la Société dans l'exercice de ses fonctions.

Deuxième décision

Constatation de la nomination de Monsieur Olivier Bédât en qualité de Président de la Société

L'associé unique nomme en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet à compter de ce jour, aux lieu et place de Monsieur Pierre Decré, démissionnaire :

Monsieur Olivier Bédât

Né le 30 juin 1955 à Pontarlier (France)
De nationalité suisse,
Demeurant Chemin des Grandes Vignes 5, 1297 Founex, Suisse

pour une durée de illimitée conformément aux stipulations de l'article 11 statuts de la Société.

Troisième résolution

Pouvoirs pour les formalités légales

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Le présent procès-verbal est signé par l'associé unique conformément à la loi.



ING PARCOM PRIVATE EQUITY III FCPR
associé unique,
représenté par la société ING Parcom Private Equity
SAS,
elle-même représentée par
Monsieur Denis Le Chevallier